



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 77166

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'efficacité des campagnes publicitaires en matière de santé publique. Un rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS) du 16 mars 2010, intitulé « Les nouvelles approches de la prévention en santé publique : l'apport des sciences comportementales cognitives et des neurosciences », souligne les limites des messages et publicités de prévention à l'attention du grand public. En prenant l'exemple des campagnes de lutte contre l'obésité ou le tabagisme, le CAS a pu relever que, si elles ont permis d'éveiller les consciences, elles n'arrivent pas pour autant à modifier les comportements à risque. Par le biais d'une méthode d'analyse qui permet l'enregistrement de la trajectoire du regard du téléspectateur, le rapport constate que les yeux ne se portent jamais sur le bandeau comportant le message sanitaire, comme « manger-bouger », le message apposé sous les spots publicitaires pour les boissons et produits alimentaires tel que le prévoit la loi de santé publique depuis 2004. Le rapport souligne que ces bandeaux publicitaires sont inadaptés face aux effets d'habituation et de surstimulation sensorielle générés par les publicités qui sont colorées, en mouvement et en musique, pour attirer l'attention et susciter l'envie). Une étude réalisée par UFC-Que choisir a pu montrer aussi qu'il existait un risque de confusion réel entre le message sanitaire et le produit promu, de sorte que 68 % des adultes sondés pensaient que le fabricant vantait l'équilibre nutritionnel de son produit. Afin d'améliorer ces messages, le CAS propose d'en varier le contenu, la forme, la disposition et la présentation, afin qu'il n'entre pas en concurrence cognitive avec le produit. Le rapport précise que ce message devrait apparaître seul à l'écran et être lu par des voix différentes. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77166

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2010, page 4439

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)